
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 21 juin 2019 à 9 h
Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

ABSENCE :

Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Charles-Hervé Aka, Secrétaire d'arrondissement
Madame Dany Barbeau, Directrice d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 9 h 30.

CA19 30 06 0216

ADOPTION - ORDRE DU JOUR - SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 21 juin 2019 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucun citoyen ne s'est présenté à cette séance.

CA19 30 06 0217

OCTROI - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - ORGANISME SANS BUT LUCRATIF -MONTRÉAL EN HISTOIRES - DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE TECHNO-HISTORIQUE - TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT - 2019 - AUTORISATION DE DÉPENSE

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat gré à gré à l'organisme sans but lucratif Montréal en Histoires pour le développement d'une offre techno-historique sur le territoire de l'arrondissement en 2019.

D'autoriser d'une dépense de 104 052,38 \$, taxes incluses, à cet effet

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.01 1193179001

CA19 30 06 0218

APPROBATION - PROJET D'ENTENTE - VILLE DE MONTRÉAL-EST

Il est proposé par madame la mairesse Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver le projet d'entente avec la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉ

20.02 1191609008

CA19 30 06 0219

APPROBATION - BAIL - COMMUNAUTO - LOCATION - STATIONNEMENT - ARÉNA RODRIGUE-GILBERT - ENTENTE - CAR2GO - À COMPTER DU 17 JUIN 2019

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver le bail entre l'arrondissement et Communauto pour la location d'une aire de stationnement à l'aréna Rodrigue-Gilbert située au 1515, boulevard du Tricentenaire, dans le district de Pointe-aux-Trembles, et ce à compter du 17 juin 2019 pour une durée indéterminée.

D'approuver l'entente entre l'arrondissement et Car2Go permettant l'utilisation de deux cases dans le stationnement public situé au 698, boulevard Saint-Jean-Baptiste, pour la période du 17 juin 2019 au 16 juin 2020.

D'imputer cette recette, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.03 1198330003

CA19 30 06 0220

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA15-30069-2

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA15-30069-2 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur l'accès à la rampe de mise à l'eau située sur la rue Notre-Dame, à l'Est de la 34e Avenue, dans le secteur de la Pointe-aux-Trembles (RCA15-30069, tel que modifié) », et ce, afin de préciser certaines dispositions d'application.

Copie dudit projet de règlement est déposé séance tenante et disponible au public pour consultation.

40.01 1191528007

CA19 30 06 0221

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT - NUMÉRO RCA15-30069-2

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA15-30069-2 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur l'accès à la rampe de mise à l'eau située sur la rue Notre-Dame, à l'Est de la 34^e Avenue, dans le secteur de la Pointe-aux-Trembles (RCA15-30069, tel que modifié) », et ce, afin de préciser certaines dispositions d'application

ADOPTÉ

40.02 1191528007

CA19 30 06 0222

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA18-30086-2

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA18-30086-2 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2019) (RCA18-30086, tel que modifié) ».

Copie dudit projet de règlement est déposé séance tenante et disponible au public pour consultation.

40.03 1194860004

CA19 30 06 0223

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT - NUMÉRO RCA18-30086-2

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA18-30086-2 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2019) (RCA18-30086, tel que modifié) ».

ADOPTÉ

40.04 1194860004

CA19 30 06 0224

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-037

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 19 juin 2019, relativement au premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-037 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) visant un changement au nombre d'étages maximal permis dans la zone 339 ».

ADOPTÉ

40.05 1195270002

CA19 30 06 0225

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-037

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ainsi que l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) permettent au conseil d'arrondissement de régir l'aménagement et l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public qu'une disposition du règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles RCA09-Z01, tel que modifié, ci-après : « le Règlement de zonage ») soit revue;

CONSIDÉRANT QUE, de façon particulière, la disposition prévue à l'article 2 du projet est susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 4 juin 2019;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 4 juin 2019 ainsi que la tenue d'une assemblée publique de consultation le 19 juin 2019;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter, le second projet de règlement numéro RCA09-Z01-037 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) visant un changement au nombre d'étages maximal permis dans la zone 339 ».

ADOPTÉ

40.06 1195270002

CA19 30 06 0226

ADOPTION - RÈGLEMENTS NUMÉROS RCA19-E168 ET RCA19-E169

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter les règlements suivants :

Règlement numéro RCA19-E168 intitulé : « Règlement abrogeant les Règlements d'emprunt numéros RCA11-E082, RCA14-E124, RCA14-E125 et RCA15-E137 »

Règlement numéro RCA19-E169 intitulé : « Règlement abrogeant le Règlement d'emprunt numéro RCA15-E132 »

ADOPTÉ

40.07 1194860002

CA19 30 06 0227

**RENDRE -DÉCISION - TENUE - SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE - RÉOLUTION - PROJET PARTICULIER
NUMÉRO PP-126**

CONSIDÉRANT qu'un registre sur la résolution du projet particulier numéro PP-126 s'est tenu le 21 mai 2019, de 9 h à 19 h, sans interruption;

CONSIDÉRANT qu'un nombre suffisant de signatures des personnes habiles à voter du secteur concerné a été reçu lors du registre;

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement doit statuer sur la tenue d'un scrutin référendaire sur la résolution du projet particulier numéro PP-126;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles retire la résolution sur le projet particulier numéro PP-126 et par conséquent rejette la tenue d'un scrutin référendaire sur ce projet particulier.

ADOPTÉ

40.08 1191528002

CA19 30 06 0228

**APPROBATION - ENTENTE - ASSOCIATION DES RESTAURATEURS DE CUISINE DE RUE DU
QUÉBEC - OCCUPATION DE CAMIONS DE CUISINE DE RUE - PLACE DU VILLAGE-DE-LA-
POINTE-AUX-TREMBLES - PÉRIODE DU 17 JUIN AU 28 SEPTEMBRE 2019 - ÉDICTION D'UNE
ORDONNANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente avec l'Association des restaurateurs de cuisine de rue du Québec pour l'occupation de camions de cuisine de rue sur la place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles pour la période du 17 juin au 28 septembre 2019.

D'édicter l'ordonnance numéro OCA19-(P-1)-003 autorisant la vente et la consommation de la nourriture et des boissons non alcoolisées sur les sites identifiés dans le plan joint en annexe à l'ordonnance intitulé « Pan d'aménagement camions cuisines de rue 2019 » du lundi au vendredi, de 5 h 30 à 12 h 00, pour la période du 17 juin au 28 septembre 2019.

D'autoriser l'occupation du domaine public par les camions cuisine de rue du lundi au vendredi, de 5 h 30 à 12 h 00, pour la période du 17 juin au 28 septembre 2019.

ADOPTÉ

40.09 1198330002

CA19 30 06 0229

LEVÉE - SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 9 h 38

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 juillet 2019.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement